



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Professionnalisation de l'élevage des chiens et des chats

Question écrite n° 15901

### Texte de la question

M. Gérard Leseul attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur les dérives des élevages de chiens et chats qui contournent les règles existantes par le biais de faux dons, de reproductions non déclarées ou d'utilisations détournées de dispositifs dérogatoires. Les professionnels du chien et du chat et les associations de protection animale ont montré qu'une majorité des reproductions proviennent aujourd'hui de particuliers ou de reproductions occasionnelles et que ces derniers n'effectuent aucun contrôle de santé, de suivi génétique ou encore de véritable travail de sélection. Malheureusement, ce sujet reste largement absent du débat public et médiatique. La professionnalisation de l'élevage dès la première portée apparaît nécessaire afin d'assurer le respect de la réglementation, mais également pour garantir une prise en charge adaptée des animaux et offrir un réel conseil et un accompagnement adapté pour les adoptants. Malheureusement, l'absence totale de qualification reste tolérée dans une partie importante des reproductions. Plus de 30 établissements sont aptes à former des jeunes en bac professionnel aux métiers liés aux animaux de compagnie ; c'est pourquoi l'élevage responsable doit et peut être reconnu comme un véritable métier. Il lui demande donc si le Gouvernement entend agir contre ces dérives en mettant en avant la professionnalisation de l'élevage tout en protégeant le bien-être animal.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Leseul](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15901

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

**Ministère attributaire :** [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 juin 2026](#), page 5339